



Affiliée à la FFSA : 13/15
Adresse Postale : La Barre
61500 ESSAY
Adresse correspondance :
6 Route de Paris
61170 ST JULIEN S/SARTHE
Tél : 06 25 42 84 31
Mail : marie.jeanneret@outlook.fr
Site : www.circuit-ducs.com

REGLEMENT GENERAL DU CHALLENGE ASA DES DUCS 2020

Article 1 : Toutes les épreuves régulièrement organisées par une Association Sportive Automobile de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie seront prises en compte pour le Challenge pour les disciplines non organisées par l'ASA des Ducs.

Article 2 : Le challenge est réservé aux licenciés de l'ASA des ducs

Article 3 : L'attribution des points se fera suivant les informations ci-après.

Article 4 : Les ex-aequo seront départagés par les meilleures places à la classe ou catégorie de la discipline concernée. Dans chaque discipline de la LIGUE, les pilotes devront réaliser 1/3 (au chiffre arrondi entier supérieur) des épreuves pour être classés dans le challenge de l'ASA des ducs.

Article 5 : Le droit de réclamation n'est accordé qu'au seul licencié classé ou ayant participé à l'une des épreuves du challenge de l'ASA des ducs. La réclamation sera écrite et adressée au siège de l'ASA des ducs, dans le délai d'un mois après la diffusion du ou des classements. L'examen en sera fait par le Comité Directeur et ses conclusions seront sans appel.

Article 6 : Les récompenses ne seront remises qu'aux récipiendaires présent lors de la remise des prix. Tout pilote déclaré techniquement non conforme dans une épreuve du challenge sera exclu du classement du challenge de l'ASA des ducs. Tout litige sera tranché par le comité directeur.

Article 7 : FOL' CAR

Article 7.1 : Les épreuves FOL'CAR retenues pour ce challenge sont celles organisées sous l'égide de l'ASA des Ducs sur le circuit d'ESSAY.

1. Fol'car de la Neige le 08/03/2020
2. Fol'car de Normandie le 07/06/2020
3. Fol'car de l'Orne le 13/09/2020.
4. Fol'car du Damier Normand le 25/10/2020

Article 7.2 : Ce challenge est réservé aux pilotes membres de l'ASA des Ducs, licenciés à la Fédération Française du Sport Automobile. Les licences à la journée, ne sont pas présent en comptes dans les classements.

Lorsque l'affichage de la liste des admis aux départs est réalisé, les engagements ne seront pas remboursés en cas d'abandon.

Article 7.3 : Trois classements distincts seront effectués :

- Un classement des pilotes classe 1
- Un classement des pilotes classe 2
- Un classement des pilotes féminines classées au classement général.

Article 7.4 : La répartition des points dans chaque classe se fera de la façon suivante :

1^{er}	2^{ème}	3^{ème}	4^{ème}	5^{ème}	6^{ème}	7^{ème}	8^{ème}	9^{ème}	10^{ème}
20	19	18	17	16	15	14	13	12	11
11^{ème}	12^{ème}	13^{ème}	14^{ème}	15^{ème}	16^{ème}	17^{ème}	18^{ème}	19^{ème}	20^{ème}
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

⇒ 1 point sera attribué à chaque pilote admis au départ.

Article 7.5 : Lors du classement final, en cas d'égalité, voir **article 4** du règlement général. Lors du classement final, en cas de double monte, l'attribution des points se fera pour l'équipage.

Article 7.6 : Remise des Prix, voir article 6 du règlement général.

Article 8 : Commissaires

Article 8.1 : Les épreuves retenues pour ce challenge sont celles organisées sous l'égide de l'ASA des Ducs le circuit d'ESSAY.

⇒ 1 point par journée réalisée

1. Fol'car de la Neige le 08/03/2020
2. Rallycross des Ducs les 23 et 24/05/2020
3. Fol'car de Normandie le 07/06/2020
4. Titan RX les 11 et 12/07/2020
5. Fol'car de l'Orne le 13/09/2020.
6. Fol'car du Damier Normand le 25/10/2020

Article 8.2 : Ce challenge est réservé aux Commissaires membres de L'ASA des Ducs, licenciés à la Fédération Française du Sport Automobile. A chaque épreuve, une coupe sera remise à 1 commissaire.

Article 8.3 : Remise des Prix : voir article 6 du règlement général.

Article 9 : RALLYCROSS

Article 9.1 : L'ASA des Ducs organisent un challenge 2020. Ce challenge est réservé aux pilotes membres de L'ASA des DUCS, licenciés à la Fédération Française du Sport Automobile.

Article 9.2 : Pour les classements des pilotes RALLYCROSS membres de l'ASA des Ducs, sera pris en compte le classement :

1. Rallycross des Ducs les 23 et 24 Mai 2020
2. Titan RX les 11 et 12 Juillet 2020

Article 9.3 : Remise des prix : voir article 6 du règlement général.

Article 10 : Pour les autres disciplines :

- ⇒ Rallye national pilote
- ⇒ Rallye national copilote
- ⇒ Rallye régional pilote
- ⇒ Rallye régional copilote
- ⇒ Course de côte pilote
- ⇒ Slalom pilote
- ⇒ Et autres disciplines

Article 11 : L'ASA des Ducs organise un challenge 2020.

Article 12 : Ce challenge est réservé aux pilotes membres de l'ASA des DUCS, licenciés à la Fédération Française du Sport Automobile.

Article 13 : Pour le classement du challenge des pilotes, membres de l'ASA des Ducs, dans toutes les disciplines nommées ci-dessus, seul le classement de la Ligue Régional du sport automobile de Normandie sera pris en compte.

Article 14 : Remise des Prix : voir article 6 du règlement général